

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE ORDINAIRE du lundi 30 avril 2018 à 19h30

#### Présents

Conseil municipal : Mmes et MM. Michael ANDERSEN, Floriane ERMACORA, Niccolò GORI, Sibilla HÜSLER ENZ, Claire HUYGHUES-DESPOINTES, Pascal LIENGME, Ariane de LISLE-SARASIN (présidente), Laurence MISEREZ, Philippe MOREL, Alexandre OLTRAMARE, Catherine PICTET, Christian SCHMITZ, Jean-Louis VAUCHER, Lorin VOUTAT, Pierre ZACHARIAS

Exécutif : Mme Catherine KUFFER, maire  
Mme Véronique LÉVÊQUE, adjointe  
M. Hervé DESPLAND, adjoint

Excusés : MM. Alain JAQUES, Eric PROVINI

Procès-verbaliste : M. Florian GIACOBINO

Assiste : M. Thierry BRICHET, secrétaire général

\* \* \*

Mme la présidente ouvre la séance à 19h30, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et excuse MM. JAQUES et PROVINI.

#### 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 5 mars 2018

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

#### 2. Communications du Maire et des Adjoints

- Comptes 2017 : information

Mme le Maire indique en préambule que les communications du Maire, exprimées dans un souci de transparence et d'information, peuvent être source de questions mais qu'il n'est pas souhaité à ce stade d'ouvrir un débat.

#### Nouveau comptable

Mme le Maire rappelle avoir annoncé lors du dernier conseil le départ à la retraite de la comptable, elle informe qu'un successeur a été trouvé en la personne de M. Daniel Godel, qui entrera en fonction le premier juin, même s'il commence quelques jours plus tôt. Elle expose

qu'un appel à candidature a été effectué, en passant par une société qui s'appelle Multi Personnel, laquelle a procédé à l'annonce du poste par internet avant de proposer trois candidats dont deux ont été retenus pour être auditionnés. Elle annonce qu'elle reviendra sur ses qualités et compétences par la suite, que c'est une personne affable et prête à s'investir, qui bien qu'ayant essentiellement travaillé dans le privé, a occupé plusieurs postes qui demandent la connaissance de la comptabilité générale et globale. Elle dit aussi qu'il a travaillé pour la commune de Founex, ce qui lui confère une connaissance du MCH2 et du fonctionnement des communes.

### **Stratégie de développement de la zone 5**

Mme le Maire annonce que le développement conceptualisé de la zone 5 sera présenté lors d'ateliers le 16 mai, au cours desquels la commune sera appelée à présenter son chapitre sur la densification de la zone 5 aux côtés de la commune d'Onex, qui elle aussi fera part de son expérience. Elle précise que toutes les communes sont invitées, afin de faire part de leur stratégie ou de profiter de l'expérience des autres.

### **Thematis**

Mme le Maire annonce que le projet de mise en valeur de la villa gallo-romaine située sous la place du village avance bien. Le 7 mars, l'exécutif *in corpore* s'est rendu à Saint-Maurice afin de visualiser une œuvre sculpturale, à savoir une maquette en bronze, la façon usuelle de mettre en valeur le site et la villa. Elle rappelle que les fouilles sur la place de Vandœuvres ont occupé pendant plus de trois ans et demi les archéologues et indique que Thematis a mis en place la muséologie à l'abbaye et organise la mise en valeur du site romain qui sera présenté à côté du temple. Elle ajoute que l'Exécutif a fait une halte dans les locaux de Thematis, à Vevey, afin d'examiner à quel stade en était l'application pour téléphone portable qui sera proposée, une déclinaison moderne permettant à chacun de se rendre compte de la richesse du sous-sol. Elle précise à ce titre qu'il n'y aura plus besoin de QR code. L'accès sera direct par le truchement du wifi qui sera mis en place sur les lieux. Par ailleurs, la maquette ne sera pas trop grande car une trop grande dimension conduit à ce que les bâtisses actuelles prennent trop d'importance par rapport au site romain et donc à la perte de sa préciosité. En résumé, elle indique que ce projet avance bien au niveau du budget et des plannings.

### **Chantier Esplanade**

Mme le Maire estime que c'est le bon moment de se faire une opinion sur la mise en place des briques. Elle explique avoir cru à un problème le jour où elle a vu les drapeaux et stands UNIA déployés sur le chantier ; il s'agissait en réalité d'une opération coup de poing dans le domaine du gros œuvre sur l'ensemble du canton, le syndicat avait installé un stand avec distribution de café pour faire pression sur la conclusion d'une convention qui est actuellement en cours de discussion. Elle ajoute que M. D'ORLANDO s'est rendu en personne sur le chantier et tout est rapidement rentré dans l'ordre.

### **ACG**

Mme le Maire annonce qu'une importante séance s'est tenue au mois de mars, en l'absence des trois membres de l'Exécutif de Vandœuvres qui étaient tous occupés ailleurs. Cette séance a permis un vote presque à l'unanimité sur une convention d'actionnaires de la BCGE. Elle expose que la Constitution de 2012 a exigé des modifications dans le fonctionnement de la banque, ce qui a fait que les actions nominatives et une certaine forme d'action au porteur ont dû disparaître, ce qui a causé une recapitalisation de la banque. La convention poursuit un objectif double : premièrement, de faire en sorte que les communes qui ont le minimum

d'actions, ce qui est le cas de Vandœuvres, ne soient pas obligées de racheter des actions. Deuxièmement, d'éviter que des communes vendent des actions au-delà de ce qui est permis, ce qui conduirait à la perte pour les communes et le canton de leur position d'actionnaires principaux.

Mme le Maire annonce ensuite qu'un avant-projet de loi sur l'accueil en journée continue a été discuté à l'ACG. Il s'agit de tout ce qui concerne le parascolaire : par le biais de la nouvelle répartition des tâches entre le canton et les communes, le GIAP appartient complètement aux communes, le canton a annulé sa participation de 8%, cette loi doit être votée réglementant qui est accueilli et dans quelles conditions, ainsi que le statut du personnel.

Par rapport à la LRT (loi sur la répartition des tâches entre les communes et le canton), Mme le Maire rappelle que le délai était fixé à juin 2018 pour fixer la répartition de compétence entre les cantons et les communes. Comme l'a dit plusieurs fois M. LONGCHAMP, « la montagne a accouché d'une souris », en raison notamment de la frilosité des communes et aussi du canton qui a fait cavalier seul et a tenté de passer en force pour imposer certaines tâches alors qu'il ne s'agissait pas de faire des reports de charges, mais de répartir les compétences. Elle précise que puisque l'exercice devait être fiscalement à zéro, un fonds de régulation a été mis en place : il a été crédité de la somme de moins de 5 mio de francs. Cela ne vaut même pas la peine de procéder à une répartition financière entre le canton et la commune. Elle estime que c'est un peu malheureux car elle avait terminé sa présidence de l'ACG en pensant que les communes allaient gagner en compétences, grâce à la procédure engagée en 2014, mais ce n'est pas le cas.

Pour sa dernière communication, Mme le Maire félicite M. MOREL, conseiller municipal brillamment réélu au Grand Conseil et propose de le fêter à la suite du Conseil.

### **Théâtre au parc**

Mme LÉVÊQUE indique qu'une séance du comité d'organisation du spectacle a eu lieu. Le dossier de sponsoring a été constitué et les lettres sont parties. Elle précise que les affiches seront placardées à 62 endroits dans les communes et 38 en Ville de Genève. L'idée du comité est de se renseigner pour pouvoir utiliser les arrières des autobus ainsi que les écrans dans les bus, ce qui pourrait être vendeur. Elle ajoute que le plus drôle serait qu'une publicité passe à l'écran dans le tram 12, car la pièce de théâtre se passe justement dans un tram.

### **Marathon**

Mme LÉVÊQUE indique que la course des 10 km du Marathon passe par Vandœuvres, qui tiendra un poste au km 4 avec 30 bénévoles et 4 pompiers. Elle espère une météo clémente.

### **Journée de la démocratie**

Mme LÉVÊQUE annonce la tenue, dans le cadre de l'école, de la journée de la démocratie, le 8 mai. Il s'agit d'expliquer aux enfants comment gérer une commune par le biais de jeux et de la mise en place de commissions jeunesse et sports et financière fictives, dont la composition a déjà été effectuée. Ces commissions pourront décider entre plusieurs projets. Enfin, une délibération simplifiée à but pédagogique sera présentée, assortie de montants fictifs. Une visite de la Mairie est prévue. Elle précise que toute l'école va participer et que les conseillers sont les bienvenus le matin.

### **Révision du règlement des cuisines scolaires**

Mme LÉVÊQUE annonce que le règlement des cuisines scolaires a été revu. Le système de paiement a changé et passe par le SIACG. Elle remercie M. VAUCHER qui est venu à la séance de coordination, et annonce que les parents recevront la marche à suivre pour s'inscrire sur internet. Le système est simple et permet d'acheter une certaine quantité de repas. De plus, les parents reçoivent un mail lorsqu'il faut racheter des repas et un compte indique combien il en reste. Elle conclut que le règlement des cuisines a été modifié et qu'il sera entériné lors de la prochaine séance *Sel & Poivre*.

Mme LÉVÊQUE annonce que pour les cuisines scolaires, une charte des enfants a été rédigée de manière ludique en expliquant certains principes de bon comportement : les élèves se sentent tellement bien aux cuisines qu'ils ne repartent pas.

#### **Petit cadeau**

Mme LÉVÊQUE annonce que la commission culture a soutenu M. Michel TIRABOSCO, un flûtiste de pan virtuose. Celui-ci a offert 10 CDs en remerciement pour le soutien, qui sont à disposition des conseillers intéressés.

Mme le Maire indique s'être rendue à Cologny pour écouter M. Michel TIRABOSCO accompagné par M. Stéphane MAYER, qui jouaient tous deux en faveur de l'association de lutte contre la sclérose en plaque ; le spectacle, *Tête de Flûte et Gueule de Piano*, était parfait, très professionnel, drôle et touchant en même temps. Elle dit avoir pensé à l'idée d'offrir un spectacle de cette qualité aux administrés un soir, en hiver, et félicite la commission d'avoir aidé cet artiste à boucler son budget.

M. DESPLAND indique qu'il doit annoncer une information confidentielle et demande à Mme la présidente de faire voter le huis clos.

**Mme la présidente met aux voix le huis clos.**

**Le huis clos est accepté par 13 voix pour, aucune opposition et 1 abstention.**

Mme le Maire annonce qu'elle se retire, conformément à ce qu'elle avait précédemment annoncé en commission financière.

### **3. Communications du Bureau**

- Droit d'opposition des Conseils municipaux à certaines décisions de l'ACG

Mme la présidente indique que le Conseil a reçu l'annonce du vote d'un montant de Fr. 20'000.- destiné à soutenir les journées européennes sur les métiers de l'art.

Aucune remarque n'est formulée.

### **4. Comptes rendus des commissions**

- *Jeunesse et sports - séance du 5 mars 2018*

Mme MISEREZ donne lecture de son compte rendu :

Lors de cette première séance de commission pour 2018, les commissaires ont attribué les subventions suivantes :

- Tour de Presinge, Fr. 500.-, avec demande de complément de dossier.

- Association Diabolo, *Soutien annuel en faveur de l'École de Cirque de Genève - Théâtre-Cirque*, Fr. 1'000.-.
- Association genevoise d'athlétisme, Fr. 1'000.- pour l'organisation de l'Open d'athlétisme « À vos marques ».
- Association genevoise de tchoukball, Fr. 500.- pour le camp de Pâques.
- Association genevoise GE-Paddle, Fr. 500.- sachant que le logo de la commune figure sur le site.
- Théâtrechamp, Fr. 2'000.- avec demande de billets pour le prochain spectacle.
- Concours hippique de la Pallanterie, Fr. 1'500.- et installation de l'obstacle aux couleurs de Vandœuvres.
- Association genevoise de gymnastique, Fr. 500.- pour l'organisation à Jussy de la compétition cantonale annuelle.
- Ski-club de Meinier, Fr. 1'500.-, y compris les stages des Vandœuvriens dont la liste est à recevoir.

Le montant total des subventions allouées ce jour s'élève à Fr. 9'000.-, sur un budget annuel de Fr. 50'000.-

Véronique LÉVÊQUE résume les dernières informations concernant la soirée pour les jeunes. Elle se déroulera au bowling de la Praille où les jeunes ainsi que les conseillers municipaux inscrits se rendront en car. Deux parties sont offertes ainsi que des hot dogs, pizzas et boissons. La date tombe sur la semaine de camp de ski des 10<sup>e</sup> du Cycle de la Gradelle ; nous tâcherons de tenir compte de ce genre d'éléments dans la fixation de la date à l'avenir.

Pour faire suite à une proposition des enseignants de l'école de Vandœuvres et approuvée par les membres de la commission, ces derniers suggèrent d'inviter les élèves de 8P qui quittent l'école primaire pour entrer au cycle d'orientation, à un repas dans le parc de la Mairie. Puisque cette année, un spectacle sera donné fin juin dans le parc de la Mairie et que le thème convient à des jeunes, le repas sera suivi d'une représentation. La date du jeudi 28 juin, avant-veille des promotions, à 18h30 pour le repas et 20h30 pour le spectacle, est retenue. Seul l'enseignant sera également invité.

Véronique LÉVÊQUE rappelle le passage des 10 km lors du week-end du Marathon de Genève, le samedi 5 mai, sur le territoire de Vandœuvres. Comme habituellement, la commune s'occupe du ravitaillement en eau des coureurs. Une recherche de bénévoles est lancée.

Une première date pour un Conseil d'établissement, rebaptisé Instances participatives, à l'école, a été fixée au 8 mars. Véronique LÉVÊQUE et Laurence MISEREZ s'y rendront pour représenter la commune et informeront entre autres de la date du 28 juin choisie pour les promotions spéciales des 8P. Elles transmettront également la proposition d'un commissaire de faire venir PAM-GE, Prévention des accidents par morsures de chiens, dans les classes.

Les élèves de l'école viendront, probablement en mai, pour visiter la mairie et comprendre le fonctionnement politique. Une sorte de jeu de rôle sera organisé dans lequel les enfants pourront se mettre à la place du maire ou d'un conseiller municipal pour mieux comprendre le travail d'une telle institution.

**Mme la présidente ouvre la discussion.**

Mme LÉVÊQUE dit avoir reçu les remerciements de Mme Anouchka CHENEVARD SOMMARUGA. Elle précise que dès réception des places pour les prochains spectacles, elle les redistribuera.

**Aucune autre prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du compte rendu.**

➤ *Énergie et environnement - séance du 6 mars 2018*

M. VAUCHER donne lecture de son compte rendu :

La commission s'est réunie le 6 mars dernier en l'absence des deux nouveaux conseillers municipaux Niccolò GORI et Pierre ZACHARIAS, qui n'ont pu être prévenus à temps de cette séance, leur assermentation ayant eu lieu la veille.

Après l'approbation du procès-verbal de la séance précédente, l'adjoint au Maire fait le point de la gestion des déchets communaux. Il nous apprend notamment qu'en matière de déchets de cuisine, un partenariat a été mis en place avec des communes voisines.

Il est ensuite fait mention des panneaux photovoltaïques qui seront posés sur le toit de la salle communale en 2019 dans le cadre des travaux Esplanade, la discussion porte sur leur coût, à la baisse et leur efficacité, à la hausse.

Le point suivant concerne le Nant de Bessinge : Hervé DESPLAND nous annonce l'abandon définitif du projet de renaturation suite à un nouveau refus des riverains.

La commission a ensuite abordé la thématique de la pollution lumineuse. Il est décidé que les recommandations fédérales en la matière soient directement intégrées dans la révision du Plan directeur communal en cours.

Tous les points à l'ordre du jour ayant été abordés, la séance est levée à 20h15.

**Mme la présidente ouvre la discussion.**

M. VAUCHER demande au secrétaire général si les deux nouveaux conseillers ont bien été intégrés à la liste de diffusion pour les réunions de cette commission.

M. BRICHET répond par l'affirmative, expliquant qu'il y avait eu une certaine confusion au sujet de la composition des commissions lors de la séance du Conseil municipal au cours de laquelle elle a été définie, et que dorénavant tout est en ordre.

M. DESPLAND rectifie le compte rendu sur un point : l'installation des panneaux photovoltaïques sur le toit de la salle communale n'est pas prévue pour 2019 mais pour cet été. Il entend ainsi profiter des vacances scolaires, car il y a nécessité d'installer un échafaudage. Les travaux seront vraisemblablement prolongés jusqu'en septembre, et M. DESPLAND a pris les précautions nécessaires vis-à-vis des locataires des salles, qui sont avisés depuis une année de la tenue de ces travaux.

**Aucune autre prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du compte rendu.**

➤ *Culture, patrimoine et manifestations communales - séance du 19 mars 2018*

Mme HUYGUES-DESPOINTES donne lecture de son compte rendu :

L'ordre du jour et le procès-verbal de la séance du 18 décembre 2017 sont approuvés à l'unanimité.

Diverses demandes de subventions sont étudiées, en ce début d'année l'intégralité du budget est à disposition.

À l'unanimité, la commission décide de verser :

Chœur de Vandœuvres Choulex Cologny : Fr. 1'000.-

CinéTransat : Fr. 1'000.-

Concerts de Jussy : Fr. 1'000.-

Mayer et Tirabosco pour une réalisation de CD, subvention exceptionnelle : Fr. 2'500.-

Festival Plein les Watts : Fr. 1'000.-

TemPL'OZ Arts : Fr. 1'000.-

Collectif pour une vie nocturne riche, vivante et diversifiée : Fr. 1'000.-

En outre, la commission décide d'acheter une page de publicité couleur dans le programme du festival Esprit festif pour un montant de Fr. 600.-

Le total des subventions octroyées est de Fr. 9'100.-.

Le débat s'engage ensuite sur une demande des Maisons Mainou d'un montant de Fr. 2'000.-, afin de construire une estrade en bois permettant d'accueillir 50 fauteuils.

Pour rappel, M. LÜSCHER avait été approché en octobre 2017 pour le spectacle dans le parc de cet été et n'avait rien à proposer.

En mars 2018, M. LÜSCHER sollicite une subvention pour une pièce de théâtre, La Cerisaie de Tchekov, jouée aux Maisons Mainou exactement aux mêmes dates et heures que la pièce dans le parc.

En outre, dans le même dossier, il apparaît que la Fondation des Maisons Mainou, financée depuis plus de 10 ans à hauteur de Fr. 20'000.- par an, a inscrit cette année à son budget une ligne de Fr. 30'000.- pour la subvention communale au lieu des Fr. 20'000.- habituels.

Après une longue discussion, les décisions sont : prier M. LÜSCHER de déplacer ses représentations alors qu'il connaissait déjà les dates du spectacle dans le parc, refuser la subvention de Fr. 2'000.- pour l'estrade et préciser que la subvention annuelle de Fr. 20'000.- sera rediscutée lors de la prochaine séance de commission, le montant de Fr. 30'000.- étant exclu car non prévu au budget 2018.

Le comité du spectacle dans le parc est créé. Il est composé de Mmes LÉVÊQUE, MISEREZ, moi-même, MM. HAGMANN et VAUCHER.

Puis nous abordons les sorties des Aînés.

En juin 2018, nous irons au parc Aquatis à Lausanne.

En automne 2018, la commission convient d'organiser une sortie cinéma/restaurant.

Pour la grande sortie de juin 2019, les commissaires optent pour une visite de l'abbaye de Saint-Maurice avec le repas dans le réfectoire de l'abbaye.

Dans les divers, Mme LÉVÊQUE précise que les différentes manifestations communales fonctionnent bien et seront reconduites. Il faudrait également organiser cette année ou en 2019 une exposition des artistes et artisans de Vandœuvres, comme cela se fait tous les 3-4 ans.

La soirée bowling des jeunes a été un grand succès.

La commune a été également sollicitée pour organiser une étape du tour du canton, mais la demande nous est parvenue beaucoup trop tard pour cette année.

Tous les points à l'ordre du jour ayant été abordés, la date de la prochaine séance sera fixée par Doodle, la séance est levée à 20h15.

### **Mme la présidente ouvre la discussion.**

Mme le Maire expose avoir récemment reçu un téléphone de M. LÜSCHER qui lui disait ne pas comprendre le problème car il n'a pas été avisé de la tenue du spectacle dans le parc de cette année : il a donc fixé la date de son spectacle sans connaître celles du spectacle dans le parc. Elle ajoute que concernant la subvention, il ne comprenait pas le courrier reçu en avril, car il avait déjà reçu la confirmation de la subvention 2018.

Mme LÉVÊQUE indique qu'il avait reçu confirmation pour Fr. 20'000.-, mais pas Fr. 30'000.-.

Mme HUYGUES-DESPOINTES demande qui envoie ces subventions annuelles lorsqu'elles sont récurrentes.

Mme le Maire répond que c'est la comptable, et qu'elle attend que la commission se soit prononcée, même si la subvention est récurrente.

Mme HUYGUES-DESPOINTES considère qu'il y a eu un couac dans l'échéancier.

Mme ERMACORA propose de l'inviter à la prochaine commission pour lui faire part des attentes de la commission.

M. GORI dit qu'il n'a pas été avisé de la tenue de cette séance.

M. BRICHET répond qu'il va regarder ce qui s'est passé. Il regrette que M. GORI n'ait pas reçu cette convocation.

### **Aucune autre prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du compte rendu.**

➤ *Aménagement du territoire et urbanisme - séance du 9 avril 2018*

Mme ERMACORA donne lecture du compte rendu :

Après l'ouverture de cette séance de commission élargie au Conseil municipal, la présidente rappelle qu'une séance identique, quant aux participants, avait été organisée concernant la stratégie de développement de la zone 5. Ainsi, ce point devrait être évoqué plus succinctement. Elle passe ensuite la parole à M. WEIL qui va procéder à la présentation globale de l'avant-projet du PDCom et le remercie sincèrement pour son immense travail et sa disponibilité.

M. WEIL relève alors son grand plaisir à présenter le fruit d'un intense travail effectué avec le groupe de travail idoine et qui a fait l'objet de plus d'une vingtaine de séances, tant pour le PDCom que pour le plan directeur des chemins pour piétons.

Bien que les documents aient été envoyés, en amont, aux conseillers municipaux, M. WEIL a néanmoins prévu une présentation assez complète.

Après avoir rappelé les enjeux du PDCom et notamment relevé que l'élaboration de ce dernier est l'occasion pour la commune de se positionner par rapport au PDCantonal et dire quel rôle elle veut jouer dans une agglomération en construction, M. WEIL fait état des différents diagnostics effectués : le plan des zones, le patrimoine construit, le patrimoine naturel. Il décrit ensuite les enjeux de la révision du PDCom.

- Conforter la centralité villageoise.
- Maîtriser l'évolution de la zone 5, un élément majeur compte tenu de l'importance de la transformation du territoire communal.
- Renforcer les perméabilités piétonnes dans le village, la zone 5 et l'espace rural.
- Gérer l'espace rural pour garantir une bonne cohabitation entre tous les usages (agriculture, nature, loisirs etc.).
- Préserver la pénétrante de verdure Vandœuvres-Frontenex et les corridors biologiques qui traversent la commune.
- Gérer localement le trafic (modération et sécurisation) et promouvoir les transports publics et la mobilité douce.
- Promouvoir les énergies renouvelables, le PDCom s'accompagnant d'un plan directeur des énergies.

S'agissant du village de Vandœuvres, le groupe de travail, accompagné par M. WEIL, a abordé des options visant à définir l'image directrice de notre village, s'articulant autour de fiches de mesures de la politique foncière et des chemins piétonniers.

Pour la stratégie de développement de la zone 5, il a été rappelé les postulats et les principes, les conditions à la densification (3 niveaux) :

- A. Conditions impératives**
- B. Conditions dispositives**
- C. Recommandations**

Ces conditions impliquent toujours une marge de négociation.

À cet égard, M. WEIL observe encore qu'il convient de voir cette stratégie comme un outil de négociation visant à orienter les projets, favoriser une meilleure insertion des projets sur le territoire et une meilleure qualité pour les futurs habitants.

Rappelons que Vandœuvres étant pionnière dans le développement de cette stratégie, cette dernière fait l'objet d'une période test en accord avec le canton.

Concernant le plan directeur des chemins pour piétons, il s'articule autour des caractéristiques du territoire communal qui sont notamment un tissu villageois concentré autour d'un carrefour qui génère des problèmes de sécurité et de mobilité ; une zone résidentielle de villas sur une grande étendue et peu perméable aux piétons, enfin, un espace rural de grande qualité paysagère pour la promenade et les loisirs.

Quant aux enjeux pour les piétons, ils sont de deux ordres, les déplacements fonctionnels et quotidiens et des parcours de loisirs et de délasserement, tout cela sans oublier d'assurer la sécurité, la continuité des parcours ainsi que le confort des piétons.

Ce plan directeur des chemins pour piétons est projeté mais des efforts ont déjà été réalisés par la commune, comme par exemple, les zones 30.

Pour la mobilité, la réponse à ses problèmes ne peut pas être imputée aux seules infrastructures. Cela tient également à notre comportement individuel.

Toutefois, il n'est pas vain de rappeler que les grands flux sont gérés par le canton, voire l'agglomération. Quant à la commune, ses compétences sont limitées.

Si la commune est un peu en dehors des grands axes de transit pendulaire, elle est néanmoins traversée par des flux d'échanges importants :

- Rte de Vandœuvres, environ 11'550 véhicules/jour
- Ch. de la Seymaz, entre 5'680 et 7'880 véhicules/jour
- Rte de Mon-Idée, 5'400 véhicules/jour
- Ch. de la Blonde, 3'020 véhicules/jour

À l'avenir et avec le développement de l'agglomération, il faut s'attendre à une augmentation de la mobilité importante, entre 40 et 50 %. Des mesures sont d'ores et déjà prévues par le canton.

Si au niveau des transports publics, le territoire communal bénéficie d'une bonne couverture, on constate une très grande inégalité en matière de fréquence. Une amélioration de dessertes est attendue avec la mise en service du Léman Express et des lignes TOSA. Il s'agira tout de même de développer encore l'offre de transport sur notre territoire communal.

En matière d'énergie, le canton demande aux communes d'intégrer une réflexion sur le développement énergétique dans leur PDCOM dès lors que la politique fédérale en matière de transition énergétique et de diminuer la dépendance aux énergies fossiles.

La commune de Vandœuvres a déjà procédé à l'évaluation énergétique du domaine bâti. Il s'agit maintenant d'évaluer les besoins du bâti futur. Un tableau comparatif a été dressé et se trouve en annexe du PDCOM.

Comme déjà observé précédemment, l'espace rural occupe un secteur très important de notre territoire communal. Il peut faire l'objet d'usages variés et parfois conflictuels. Bien que la vocation première de cet espace soit la production agricole, il faut relever aussi les valeurs naturelles, écologiques, paysagères et patrimoniales. Ces différentes fonctions peuvent parfois être en conflit. Lors d'une rencontre avec les agriculteurs il a été identifié quelques problèmes. Des fiches de mesures explicitent ces difficultés.

À ce stade, il est observé que le Golf de Genève tout comme l'écurie de Crête sont situés en zone agricole. Dans le but d'une mise en conformité, une demande de changement de zone a été formulée pour déclarer que ces deux espaces soient classés en zone sportive.

Enfin, citons encore le contrat corridors Arve et Lac dont les mesures sont énoncées sur trois fiches insérées en annexe au PDCom.

La procédure d'adoption de notre PDCom devra suivre les différentes étapes ci-dessous :

- Consultation technique des différents services concernés du canton
- Mise à jour du PDCom en fonction des remarques du canton
- Consultation publique de nos administrés
- Réponses aux remarques et/ou questions de la population
- Retour au canton pour contrôle de conformité
- Présentation au Conseil municipal et vote par voie de résolution
- Approbation de la résolution votée par le conseil municipal par le Conseil d'Etat dans un délai de 3 mois

Cette présentation a été suivie par une discussion intéressante et riche et M. WEIL a répondu à l'ensemble des questions des commissaires.

La présidente remercie M. WEIL et Mme BAUD-LAVIGNE pour leur disponibilité.

L'ordre du jour étant épuisé, la présente lève la séance à 20h16.

### **Mme la présidente ouvre la discussion.**

M. LIENGME relève que l'unanimité de la commission a estimé que le comptage des véhicules sur la route était faux et très ancien.

Mme le Maire dit qu'elle a rencontré M. WIDMER, directeur de secteur de la DGT, lors de la présentation du PDCom à Meinier et lui a dit que les chiffres annoncés dans le cadre du plan directeur ne semblaient pas correspondre à ceux de la DGT. Elle lui a annoncé que dans le cadre de sa venue en commission mobilité le 14 mai, cette problématique de la vérification et révision des comptages sera certainement abordée.

Mme ERMACORA dit qu'elle en a parlé à M. WEIL qui a répondu qu'il s'agit des statistiques officielles de 2015 ; il n'empêche que cela ne paraît pas correct.

**Aucune autre prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du compte rendu.**

### ➤ *Information et publications - séance du 11 avril 2018*

Mme MISEREZ donne lecture du compte rendu rédigé par M. PROVINI :

La séance a commencé par l'approbation du PV de la séance précédente, M. Niccolò GORI signale que son prénom a été mal orthographié. Cela ne se reproduira plus.

Avant de passer à la relecture et aux corrections des articles, une discussion s'est à nouveau tenue sur le rythme de parution et le contenu de la *Coquille*.

Chaque membre de la Commission s'exprime sur ces points. Les discussions permettent de clarifier le nombre de numéros à sortir annuellement. Au vu de la longueur du processus de parution par numéro, il a été voté et décidé par les membres présents de publier 3 numéros pour 2018, la prochaine parution étant prévue pour fin juin. Par rapport au contenu, il est souligné qu'au vu du développement de la Commune, les rédacteurs auront matière à écrire de beaux articles. Autre point important, les événements récurrents devraient être illustrés par beaucoup plus de photos, accompagnés d'une simple légende.

Ces points traités, la Commission constate que malheureusement les articles prévus ne sont pas tous rentrés, et que cela va probablement décaler la sortie du prochain numéro. Du point de vue des bonnes nouvelles, le nouveau jeune conseiller se propose d'écrire l'article de fond. À ce sujet, le président annonce que M. VAUCHER s'est proposé si besoin, en tant que chroniqueur externe.

Les différentes rubriques passées en revue, la Commission fixe la date de la prochaine séance au 17 mai à 19h00. La séance est levée à 20h30. Merci de votre attention.

### **Mme la présidente ouvre la discussion.**

Mme MISEREZ ajoute que M. PROVINI lui a demandé de suggérer de bien lire le PV qu'il a trouvé fort intéressant au niveau des discussions.

### **Aucune autre prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du compte rendu.**

#### ➤ *Financière et administrative - séance du 16 avril 2018*

Mme ERMACORA donne lecture du compte rendu, puisqu'elle a pris la présidence en l'absence de MM. SCHMITZ et MOREL :

Lors de sa séance du 16 avril 2018, après la discussion à huis clos s'agissant des comptes 2017, la commission financière et administrative aborde les deux projets de délibération qu'il s'agit de préavis en vue du vote final du Conseil municipal.

La première porte sur l'adoption d'un crédit d'engagement et des moyens de le couvrir d'un montant de Fr. 1'520'000.- destiné à l'acquisition des parcelles No 902 et 2735, feuille 25 de Vandœuvres, propriété actuelle de l'hoirie Gaston OLIVIER. La première parcelle comprend une maison, la seconde un hangar. Tous deux sont inscrits à l'inventaire. Les deux parcelles sont en zone 4B protégée.

Mme le Maire observe qu'à fin 2017, elle avait annoncé aux conseillers municipaux l'opportunité d'acquérir les parcelles susmentionnées. L'Exécutif détient maintenant tous les éléments permettant d'aller de l'avant.

Après consultation de l'office du patrimoine et des sites, cet office a indiqué que les contraintes, par rapport aux bâtiments, ne devraient pas être conséquentes au vu de son degré de classification.

Selon l'Office cantonal du logement, plusieurs services cantonaux et les deux expertises réalisées, il est clairement mentionné qu'il s'agit d'une maison d'habitation à un seul logement, puis ceci a été confirmé par écrit par l'Office cantonal du logement. Dès lors, ce bâtiment n'est pas soumis à la LDTR. Quant au hangar, il est véritablement dans un état précaire. Ce dernier date de 1930.

À ce jour, les autorités ne savent pas encore à quoi ce bâtiment sera affecté, mais en revanche, il s'agira bien de locaux publics (petite enfance, restaurant scolaire, aînés, jeunes, mairie, etc.). La commune a de nombreux besoins qu'il faudra étudier avec sérieux.

Mme le Maire répond ensuite à plusieurs questions des commissaires.

Le hangar pourrait être démoli puis remplacé par un nouveau bâtiment de même hauteur que ceux du village afin de proposer des locaux d'intérêt public. Il s'agirait encore de prévoir un cheminement pour les enfants allant à l'école, d'étudier l'opportunité d'agrandir le parking actuel de 2 mètres pour créer une seconde rangée de places en épi.

Au terme de ces échanges, c'est à l'unanimité que la commission préavise favorablement cette acquisition.

La seconde délibération concerne un crédit d'engagement de Fr. 420'000.- pour la réfection de la chaussée, l'aménagement d'un éclairage public et la réhabilitation du collecteur d'eau pluviale au chemin Jaques-Rutty.

Il est rappelé que ce projet est en cours depuis longtemps. Le coût, avant soumission, avait été annoncé à la commission des travaux pour un montant de Fr. 600'000.-, en revanche, après les soumissions, le montant atteint maintenant Fr. 420'000.-.

M. l'adjoint au Maire énumère ensuite les travaux compris dans le prix. S'agissant de l'éclairage, des discussions devront avoir lieu à la commission des travaux, voire celle de l'énergie. Il s'agira, pendant les fouilles, de fixer les tubes, les câbles, les arrivées électriques. Il faudra également mandater un géomètre pour établir le relevé des limites.

Après les questions des commissaires s'agissant surtout des postes budgétaires, puis les réponses de M. l'adjoint au Maire, la commission vote et préavise favorablement, à l'unanimité, le projet de crédit d'engagement de Fr. 420'000.- pour la réfection de la chaussée, de l'aménagement d'un éclairage public et la réhabilitation du collecteur d'eau pluviale au chemin Jaques-Rutty.

Plusieurs points sont abordés dans les divers et propositions individuelles.

À la question portant sur l'organisation de sous-commissions votées lors de la précédente séance, Mme le Maire répond qu'elles sont toujours d'actualité, mais que le temps a manqué pour les convoquer.

Ensuite, Mme le Maire annonce plusieurs dépassements sur le budget de fonctionnement 2018.

- Le remplacement de notre APM, suite à un accident professionnel
- La mise en œuvre d'un système de contrôle interne imposé par la loi. À cet égard, plusieurs commissaires réagissent négativement suite au choix du logiciel.

- Un nouveau mandat d'archiviste attribué et visant à informatiser l'archivage
- Attribution de quelques mandats de conseils
- Remplacement de l'auto-laveuse du centre communal

Ces différentes dépenses feront l'objet de demandes de dépenses complémentaires par voie de délibération.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h35.

### **Mme la présidente ouvre la discussion.**

Mme la présidente demande s'il est vraiment utile d'installer un dispositif d'éclairage au chemin Jaques-Rutty.

M. DESPLAND répond qu'il s'agit simplement de tirer les tubes électriques, sans pour autant installer l'éclairage. Il trouvait dommage de faire les travaux et de se dire dans une année qu'il faut refaire les fouilles pour tirer les tubes. Il laisse volontiers place à la discussion en commission, qui décidera s'il faut éclairer, ne pas éclairer, ou éclairer faiblement.

### **Aucune autre prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du compte rendu.**

➤ *Travaux - séance du 23 avril 2018*

M. OLTRAMARE donne lecture du compte rendu :

La commission s'est réunie le 23 avril et les thèmes suivants ont été discutés.

#### 1. Mise en passe des bâtiments communaux

M. DESPLAND a demandé deux devis, dont le moins cher, qui a été retenu, s'élève à Fr. 55'400.- Déjà installé à Cologny, qui en est satisfait, cette mise en passe avec un système magnétique permettra bien plus de souplesse en cas d'incident et d'un meilleur contrôle des clefs et des accès.

#### 2. Ecole

L'éternel problème des stores et de la chaleur dans l'école en été, pourrait être résolu. En effet, M. DESPLAND est tombé sur une publicité d'une entreprise qui pose des films sur les vitres rejetant 73% l'énergie solaire et réduisant l'éblouissement de 61% et, de plus, garantie 16 ans. M. DESPLAND a donc demandé un devis. Ce type d'installation moins onéreuse remplacerait les changements de stores demandés par les enseignants.

#### 3. Bâtiments locatifs : entretien des immeubles

M. DESPLAND annonce que des travaux tels que la réfection des soubassements extérieurs et la remise en état de la peinture des escaliers, sont à faire sur les bâtiments du mail. Ces travaux seront pris en charge par le fonds de rénovation des immeubles.

#### 4. Parcelle Gardy

Un appel d'offres dans le cadre des AIMP a été lancé pour le futur bâtiment des pompiers et de la voirie. Une vingtaine d'architectes ont visité les lieux et l'adjudication des projets aura lieu le 25 juillet prochain. Le Conseil municipal devra voter un crédit d'étude et il est prévu que les travaux puissent démarrer pour la prochaine législature.

### 5. Éclairage du chemin Jaques-Rutty

M. DESPLAND rappelle qu'il avait articulé à l'époque le chiffre de Fr. 600'000.- pour les travaux de réfection qui sont : l'installation des tubes pour l'éclairage public, la fibre optique, etc. dans les tranchées creusées pour les canalisations. Le devis final s'élève à Fr. 412'000.- TTC et sera voté tout à l'heure. Une réflexion sur le type d'éclairage à installer devra être discutée à la commission, Énergie & Environnement.

### 6. Réfection et éclairage du chemin de l'Abri

Faisant suite au débat de la dernière commission des travaux du 3 octobre 2017, le Président pense qu'il est du devoir de la commune de poursuivre la volonté des habitants du chemin de l'Abri qui souhaitent que celui-ci soit refait et un éclairage y soit installé. En effet, ce chemin s'est détérioré depuis qu'il est emprunté par plus de voiture, voir même des camions, depuis que les travaux de l'Esplanade ont démarrés. M. DESPLAND souligne que la voirie consacre 1,5 jour tous les 3 mois à la remise en état dudit chemin. Afin que les coûts de cette réfection ne soient pas explosifs, M. DESPLAND suggère de mettre une terre dure stabilisée à la chaux, comme au chemin Marchepied, sachant que celui-ci est censé résister 10 ans. Concernant l'éclairage, des balises de 1m de haut pourraient y être installées à proximités des maisons. À l'unanimité, la commission mandate M. DESPLAND afin de réaliser une étude pour la réfection du chemin de l'Abri.

### 7. Zone 30 – chemin de la Blonde

Une brève discussion s'engage et bien d'autres auront lieu à l'avenir sur la problématique « désespérante » du trafic des chemins de la Blonde et des Buclines qui a fortement augmenté et qui pourrait l'être d'autant plus suite à la construction des immeubles de M. KUFFER. M. DESPLAND conclut que les problèmes liés à la circulation sont hélas globaux à Genève et que chacun reste un envahisseur pour les autres. En conclusion, aucune solution n'est proposée pour l'instant sur ce problème lié à la zone 30 du chemin de la Blonde.

### 8. Divers et propositions individuelles

M. DESPLAND annonce que l'appartement des époux VALOT qui prendront leur retraite à la fin de l'année devra être totalement rénové. Ces travaux seront inscrits au budget 2019, de même que la réfection du petit chemin piétonnier dans le parc de la Mairie, dont 3 devis ont déjà été reçus, allant de Fr. 15'800.- à Fr. 22'000.-

Cette commission se termine avec l'élection à l'unanimité et avec acclamation de Mme ERMACORA à la vice-présidence de la commission Travaux

La prochaine séance de la commission travaux est fixée au lundi 25 juin 2018 à 19h00. Les points à l'ordre du jour ayant tous été abordés, la séance est levée à 20h00.

### **Mme la présidente ouvre la discussion**

Mme le Maire précise que les époux VALOT prendront leur retraite en juin 2019, c'est-à-dire à la fin de l'année scolaire.

Mme la présidente se demande s'il faudra engager des concierges car il paraît que cela ne se fait plus.

M. VOUTAT demande si les noms des entreprises figurant au compte rendu peuvent être publiés.

À la suite de cette remarque, le Conseil municipal décide d'enlever les noms.

Mme MISEREZ demande si les films collés sur les fenêtres de l'école teintent les vitres.

M. DESPLAND répond que les films donnent une couleur argentée, un effet miroir. L'essai est en cours, il faudra faire un essai pour une classe, pour pouvoir se rendre compte de l'effet miroir. Pour l'instant, il ne sait pas le coût et reviendra avec cette information et la possibilité d'aller voir sur place. Il estime que la pose de ce film a un effet double concernant la chaleur et l'éblouissement et qu'en plus, c'est une sécurité pour les enfants.

Mme PICTET demande si cela assombrit la classe.

M. DESPLAND répond par l'affirmative.

Mme PICTET se demande alors comment faire en hiver pour conserver une atmosphère agréable dans la classe.

M. DESPLAND dit que c'est une bonne question à laquelle il n'a pas de réponse pour l'instant.

Concernant les films apposés sur les vitres, Mme HÜSLER ENZ demande si l'effet miroir a un impact sur la visibilité des automobilistes et la circulation routière.

M. DESPLAND abonde dans ce sens et avait aussi pensé à l'effet sur les bâtiments d'en face, mais il indique que ce ne sont pas des films aussi forts que ceux qu'on trouve sur les bâtiments de la police.

Concernant l'éclairage des chemins périphériques, M. SCHMITZ demande si un système d'éclairage d'approche a été pris en compte, qui s'enclenche lorsque les gens passent et s'éteint en l'absence de piéton.

M. DESPLAND répond que dans les parcs, il peut être intéressant d'installer un système qui éclaire les cyclistes sur leur passage. Il précise que dans les chemins entourés de maisons, ce système est plutôt inquiétant : si l'éclairage s'enclenche et qu'on ne voit personne, on peut s'imaginer que quelqu'un s'est caché. Il faut savoir que tous les éclairages baissent la nuit d'environ 30% entre minuit et 5h. Il annonce qu'il vient de voir un lampadaire du futur, qui éclaire et compte le trafic, indique les places de stationnement, charge les voitures électriques et constitue une borne wifi.

M. OLTRAMARE indique que les détecteurs de mouvement peuvent aussi être enclenchés par le vent qui agite les branches.

Mme MISEREZ a pu observer dans un parking un système prévoyant que les lampes ne s'éteignaient jamais complètement mais restaient en veille et ne s'allumaient que lors du passage.

M. DESPLAND dit que les retours des communes montrent que dans les parcs, l'éclairage au s'enclenchant sur le passage fonctionne très bien, mais que proche des maisons habitées, cela n'est pas recommandé.

**Aucune autre prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du compte rendu.**

## **5. Projets de délibérations**

Mme ERMACORA s'interroge sur le fait que les deux délibérations ne sont pas écrites avec les mêmes polices.

- Proposition du Maire relative à l'adoption d'un crédit d'engagement et les moyens de le couvrir - Crédit de 1'520'000 F destiné à l'acquisition des parcelles N° 902 et 2735, feuille 25, de la commune de Vandœuvres, propriété de l'hoirie Gaston OLIVIER

Mme la présidente donne lecture du projet de délibération.

### **DÉLIBÉRATION**

**Proposition du Maire relative à l'adoption d'un crédit d'engagement et les moyens de le couvrir.**

**Crédit de 1'520'000 F destiné à l'acquisition des parcelles N° 902 et 2735, feuille 25, de la commune de Vandœuvres, propriété de l'hoirie Gaston OLIVIER.**

Vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu le préavis favorable de la Commission financière et administrative du 16 avril 2018,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

DÉCIDE, dans sa séance du 30 avril 2018,

**par 13 voix favorables**

**0 voix défavorables**

**1 abstention**

1. D'autoriser le maire à acquérir la parcelle N° 902, feuille 25, de la commune de Vandœuvres, sise 12, route de Meinier, de 812 mètres carrés, ainsi que la parcelle N° 2735, feuille 25, de la commune de Vandœuvres, de 264 mètres carrés, toutes deux propriétés de l'hoirie Gaston OLIVIER, pour un montant de 1'450'000 F, selon le projet d'acte notarié établi le 15 mars 2018 par M<sup>e</sup> Jean-Luc DUCRET, notaire.
2. D'ouvrir au maire un crédit de 1'520'000 F en vue de cette acquisition. Ce crédit se compose de :
  - a) un montant de 1'450'000 F pour l'acquisition des parcelles N° 902 et 2735,
  - b) un montant estimé à 70'000 F pour les frais d'acte et autres droits, selon le devis établi le 26 février 2018 par M<sup>e</sup> Jean-Luc DUCRET, notaire.

3. De comptabiliser la dépense prévue à l'article 2 directement à l'actif du bilan de la commune de Vandœuvre, dans le patrimoine financier.
4. De charger le maire et l'un de ses adjoints de procéder à la signature des actes notariés nécessaires.
  - Crédit d'engagement de 420'000 F, pour la réfection de la chaussée, l'aménagement d'un éclairage public et la réhabilitation du collecteur EP, Chemin Jaques-Rutty

Mme la présidente donne lecture du projet de délibération.

## **DÉLIBÉRATION**

### **Crédit d'engagement de 420'000 F, pour la réfection de la chaussée, l'aménagement d'un éclairage public et la réhabilitation du collecteur EP, Chemin Jaques-Rutty**

Vu le crédit d'étude voté le 11 décembre 2017

Vu le devis général établi par le bureau Erbeia – ingénierie civile SA le 13 octobre 2017,

Vu la demande d'autorisation de construire, du 26 janvier 2018,

Vu le rapport de la commission Travaux du 30 octobre 2017,

Vu le rapport de la Commission financière et administrative du 16 avril 2018,

Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e et m, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Sur proposition du maire,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, dans sa séance du 30 avril 2018

**DÉCIDE** par,

**13 voix favorables                      0 voix défavorable et                      1 abstention**

De réaliser les travaux de réfection du chemin Jaques-Rutty, l'aménagement de l'éclairage public et la réhabilitation du collecteur.

-D'ouvrir au maire un crédit de 420 000 F destiné à ces travaux selon le devis général du 11 avril 2018 ci-joint, se décomposant comme suit :

Coût des travaux 252 000 F

Éclairage public 23 800 F

Honoraires 76 500 F

Frais divers et imprévus 65 000 F comprenant :

les frais de cadastration, les mesures spéciales DGAN, l'huissier, les analyses HAP et les carottages, les frais d'héliographie, les imprévus.

Total TTC : 417 300 F arrondi à 420 000 F.

-De comptabiliser la dépense de 420 000 F dans le compte des investissements, puis de porter la dépense à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.

-D'amortir la dépense de 420 000 F comprenant le crédit d'étude de 50 000 F voté le 11 décembre 2017, en 30 ans la première fois en 2019.

Ce crédit couvert par les moyens financiers de la commune ne nécessite pas de recours à l'emprunt.

## **6. Projets de résolutions, de motions**

- Néant

## **7. Pétitions**

- Néant

## **8. Questions écrites ou orales**

Mme ERMACORA rejoint l'interrogation précédemment formulée par M. VOUTAT et indique qu'en principe, il ne faut pas mettre les noms des personnes dans le compte rendu.

Mme MISEREZ indique que citer Mme l'adjointe ne pose pas problème.

Mme ERMACORA précise que la fonction peut être inscrite, mais pas le nom.

Mme HUYGUES-DESPOINTES demande la date retour de M. BENNICI.

Mme le Maire répond qu'il doit revenir après trois mois à compter de son opération.

## **9. Propositions du Maire et des Adjointes**

Mme le Maire rappelle qu'elle avait envoyé un mail pour recommander très chaleureusement de visiter la caserne SIS le mardi 19 juin 2018 à 18h30. Le commandant, M. SCHUMACHER sera présent pour guider la visite. Il est d'autant plus intéressant de faire cette visite que tôt ou tard, l'entier du service de protection et lutte contre l'incendie reviendra aux communes. Elle regrette le fait que seulement cinq conseillers ont répondu à l'appel.

M. BRICHET prend note les personnes qui se déclarent présentes.

## **10. Propositions individuelles et questions**

- Néant

## **11. Date de la prochaine séance**

Mme la présidente annonce que la prochaine séance aura lieu le 28 mai 2018 à 19h30.

## 12. Divers

M. VOUTAT annonce une anecdote préoccupante : le 19 avril, en remontant le chemin de la Seymaz, une voiture sort du chemin de Pré-Moineau pour déboucher sur celui de la Seymaz et roule à très grande vitesse. Il la suit et appelle l'APM qui lui conseille d'appeler les APM de Chêne-Bougeries. Il annonce qu'il suit une voiture au comportement étrange et demande d'envoyer une patrouille. Ceux-ci répondent qu'il aurait dû appeler la police : face à un tel enthousiasme, il a continué sa route et par hasard un peu plus tard Mme le Maire a indiqué qu'un vol avec astuce pour un préjudice de Fr. 200'000.- avait eu lieu ce jour-là. Il estime qu'il est regrettable que la police municipale n'ait pas réagi, qu'il eût fallu arrêter ces gens. Il a pu donner le numéro de plaque et ne sait pas si les malfrats étaient assez stupides pour prendre leur propre voiture. Il se dit dérangé par le manque de réactivité de la police municipale qui demandait d'appeler le 117 alors qu'il est connu que cela prend beaucoup de temps.

M. DESPLAND indique qu'il a eu un téléphone de la dame qui s'est fait voler. Il a expliqué que la Mairie faisait le maximum en matière de sécurité et l'après-midi il a lu le message de M. VOUTAT, a pu faire le lien et a appelé la police cantonale en indiquant que M. VOUTAT détenait le numéro de plaques de la voiture. L'enquête est en cours et il dit ne pas en savoir plus à l'heure actuelle. Ils ont visiblement une idée des personnages concernés car il y a un camp spécialisé dans ce genre de commerce qui s'est installé près du LECLERC en France.

Mme le Maire regrette que M. VOUTAT ait pris de pareils risques pour sa sécurité propre. Elle ajoute que dans un tel cas, elle n'aurait même pas l'idée d'appeler la police municipale, qu'il faut immédiatement appeler la police cantonale. Elle précise que la police municipale n'a pas la compétence de poursuivre des personnes et est dénuée de feux bleus. Elle estime que c'est un cas de figure assez grave et spécial, et que les APM de Chêne-Bougeries font ce qu'ils peuvent, la commune ayant elle-même des problèmes d'effectifs au sein de la police municipale.

M. VOUTAT estime que la police municipale dispose de la ligne directe avec la police.

M. MOREL ne peut pas féliciter M. VOUTAT de s'être mis en danger, mais il considère que c'est un acte citoyen. Il a dû lui-même faire appel à la police cantonale pour un cas similaire en pleine nuit et a été impressionné par la rapidité d'intervention et l'efficacité de la police cantonale, qui fait pleinement confiance à ceux qui appellent.

## 13. Dossier de naturalisation (huis clos)

La séance publique est levée à 21h20.

Le Secrétaire du Conseil municipal

**Michael ANDERSEN**

La Présidente du Conseil municipal

**Ariane de LISLE-SARASIN**